



## Je suis secrétaire en clinique vétérinaire

Je souhaite évoluer vers un autre métier  
vendeur en animalerie



### MÉTIER

Le **vendeur en animalerie** gère son rayon (avec le chef de rayon, le cas échéant) et conseille la clientèle sur l'animal qui s'adaptera le mieux à son mode de vie. En particulier, il a la charge de l'entretien et des soins des animaux à la vente (y compris en dehors des horaires d'ouverture). Il doit également veiller à la propreté et à l'hygiène de son rayon. La tenue de la caisse peut faire partie de son poste. Ce métier s'exerce sous statut de salarié.

### AUTRES APPELLATIONS

- Vendeur en jardinerie/animalerie

### ACCÈS AU MÉTIER

L'accès au métier exige de justifier de l'une des trois conditions suivantes :

- possession d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ;
- suivi d'une action de formation constituée d'une formation spécifique conclue par la réussite à une évaluation nationale ;
- possession d'un certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (« CCAD ») délivré en application des dispositions en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Plusieurs certifications répondent à la première condition

### FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

#### Niveau Bac :

- Bac pro technicien conseil-vente en animalerie ;
- Bac pro conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin
- Bac pro technicien conseil vente en animalerie

#### Niveau Bac +2 :

- BTSA technico-commercial, option univers de jardin et animaux de compagnie

Un niveau Bac +2 permet d'évoluer plus rapidement vers des postes à responsabilité (chef de rayon, chef d'équipe).

### PARCOURS DE MOBILITÉ

Le secrétaire vétérinaire peut évoluer vers le métier de vendeur en animalerie car une partie de ses compétences est transférable vers ce métier.

L'expérience acquise en clinique vétérinaire, sa connaissance des animaux, ses compétences tant relationnelles que techniques développées dans le cadre de la vente et du conseil de produits vétérinaires sont des atouts qu'il peut valoriser mais il devra obligatoirement justifier d'une des trois conditions d'accès au métier. Avec l'acquisition des compétences complémentaires, une évolution ultérieure vers un poste de chef de rayon ou de responsable de magasin est envisageable. Il pourra également ouvrir sa propre boutique en tant que commerçant.

### COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier de secrétaire en clinique vétérinaire dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier de vendeur en animalerie.

Activités de <b>secrétaire en clinique vétérinaire</b>	Degré de transférabilité vers <b>vendeur en animalerie</b>
Relations clientèle	😊
Tenue de l'espace de vente	😊
Tenue de la caisse et aide à la comptabilité	😊
Secrétariat	😊

😊 Fort

### COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Gestion de rayon.
- Maîtrise technique des autres produits de l'animalerie, et du conseil clientèle adapté, le cas échéant.
- Entretien et soins des animaux.

### ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'activité se déroule en magasin.

Métier de contact avec la clientèle et les animaux, le travail s'effectue essentiellement debout.

Les plages d'ouverture comprennent le samedi voire le dimanche.

### ALLER PLUS LOIN

- [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)
- [www.cidj.com](http://www.cidj.com)
- [www.orientation.com](http://www.orientation.com)
- Informations sur la VAE, [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- Mobiliser mon CPF pour financer ma formation, [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

*Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.*